

Règlement thèse d'exercice

Pour obtenir le diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, l'étudiant doit soutenir une thèse d'exercice devant un jury.

Doyen

Jean-Pierre GIES

Cette soutenance peut se faire au cours du troisième cycle court, soit dès l'inscription en 6ème année d'études, ou, au plus tard dans un délai de deux ans après la validation de la 6ème année. Une dérogation exceptionnelle à ce délai peut être accordée par le doyen.

Affaire suivie par

Céline REUTENAUER

Gestion des thèses

Tél. : +33 (0)3 68 85 43 07

L'inscription administrative annuelle en thèse est obligatoire et effective jusqu'au 30 novembre de l'année universitaire suivante (au-delà, l'étudiant devra effectuer une nouvelle inscription).

Le directeur de thèse est un enseignant-chercheur ou un chercheur de rang A de la faculté de pharmacie.

Toutefois, par dérogation accordée par le Doyen (annexe 3), peut diriger une thèse :

- un enseignant-chercheur ou chercheur de rang B de la faculté,
- un professeur des universités - praticien hospitalier ou un titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine exerçant des fonctions hospitalières,
- un titulaire du diplôme de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie exerçant son activité professionnelle à l'officine, dans l'industrie, dans le secteur public ou privé de la biologie, ou encore dans le domaine de la pharmacie hospitalière.

La liste annuelle des dérogations déjà accordées par le Doyen est disponible auprès du service scolarité (bureau A110 ou sur demande à <https://assistance-etudiant.unistra.fr/>).

Le **sujet de thèse** est choisi par l'étudiant en accord avec le directeur de thèse et doit être approuvé par le Doyen de la faculté.

Au préalable, l'étudiant doit vérifier que son sujet n'a pas été déposé (la liste peut être demandée en adressant un mail à <https://assistance-etudiant.unistra.fr/>).

L'enregistrement du sujet de thèse peut se faire dès l'inscription en 5ème année d'études. La demande (annexe 1) doit être déposée en double exemplaire au service de la scolarité (bureau A110), au plus tard un mois avant la soutenance. Elle devra obligatoirement être signée au préalable par le directeur de thèse. L'enregistrement n'est définitif qu'après signature du Doyen.

Un exemplaire sera remis au directeur de thèse.

L'enregistrement du sujet de thèse est valable jusqu'à la soutenance.

Tout changement de directeur de thèse et/ou de sujet de thèse doit faire l'objet d'une nouvelle demande.

Le **jury de thèse**, désigné par le Doyen de la faculté par délégation du Président de l'université, comprend au moins trois membres, dont le directeur de thèse :

- un enseignant chercheur habilité à diriger des recherches en exercice à la faculté de pharmacie, président de ce jury ;
- deux autres membres, dont une personnalité qualifiée extérieure à la faculté. La participation d'un responsable d'une structure accueillant des étudiants en stage est souhaitée.

Deux des membres du jury doivent être titulaires du diplôme d'Etat de pharmacien ou de docteur en pharmacie.

Doyen
Jean-Pierre GIES

La proposition de jury de thèse (annexe 2) doit être déposée au service de la scolarité (bureau A110) au plus tard deux semaines avant la soutenance. Elle devra obligatoirement être signée au préalable par le directeur de thèse et le président de jury. Pour la réservation d'une salle en vue de la soutenance, l'étudiant devra adresser le formulaire de réservation de salle à l'adresse : <https://assistance-etudiant.unistra.fr/>.

Affaire suivie par
Céline REUTENAUER
Gestion des thèses
Tél. : +33 (0)3 68 85 43 07

Le **mémoire** rédigé par l'étudiant doit être soumis à son directeur de thèse en vue de son accord pour la soutenance. Le document dactylographié en français* doit être rédigé en tenant compte des indications données dans l'annexe 4. Un exemplaire de la thèse doit être remis à chaque membre du jury par l'étudiant. Deux exemplaires du mémoire de thèse doivent être déposés, une semaine avant la soutenance ou au plus tard le jour de la soutenance, au service de la scolarité de la faculté pour un archivage obligatoire.

La **soutenance** du mémoire consiste en une présentation orale d'environ quinze minutes suivie d'une discussion devant le jury de thèse. La soutenance est publique, annoncée par affichage et sur le site internet de la faculté.

Le jury peut soit refuser la thèse, soit l'admettre avec l'une des mentions suivantes : passable, assez bien, bien ou très bien.

En cas de refus, le jury précisera à l'étudiant ses obligations en vue d'une nouvelle soutenance.

Le **diplôme d'Etat de docteur en pharmacie** est délivré aux étudiants ayant validé les enseignements théoriques, dirigés et pratiques, les stages obligatoires et soutenu sa thèse avec succès.

*Le mémoire est rédigé en français. L'autorisation de rédiger une thèse en anglais est une mesure tout à fait exceptionnelle qui doit être justifiée (directeur ou co-directeur anglophone, par exemple). Le seul fait que l'étudiant soit anglophone ne peut, à lui seul, constituer une raison unique valable.

La demande de dérogation est à faire par écrit auprès du doyen, avant de commencer la rédaction.

En cas d'accord, il est demandé de respecter les modalités suivantes : la page de garde doit être rédigée en français, le titre de la thèse et le résumé seront rédigés en français et en anglais.

- Demande initiale
- Changement de sujet

Annexe 1

(Exemplaire directeur de thèse)

DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE SUJET DE THESE
EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE DOCTEUR EN PHARMACIE
(à déposer au plus tard un mois avant la date de soutenance au Service de la scolarité)

Je soussigné(e) _____ directeur de thèse ayant qualité/grade :

- enseignant-chercheur ou chercheur de rang A de la faculté de pharmacie,
- autre (à préciser obligatoirement) : _____

Dans ce 2^{ème} cas une demande de dérogation doit être adressée au Doyen (voir annexe 3). La liste annuelle des dérogations déjà accordées par le Doyen est disponible auprès du Service scolarité (bureau A 110 ou sur demande à <https://assistance-etudiant.unistra.fr/>)

Le cas échéant, précisez si vous êtes titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) :

- oui
- non

demande en date du : _____ l'inscription en thèse de l'étudiant

Nom : _____ Prénom : _____

Nom d'usage (marital ou autre) : _____

Né(e) le : _____ à : _____

sur le sujet suivant (en lettres capitales et lisibles) _____ _____ _____
--

Mots clés : (3 au minimum)

<input type="checkbox"/> Je certifie avoir vérifié que le sujet de thèse n'a pas été déposé précédemment. L'étudiant
--

Le Directeur de Thèse

Le Doyen

Jean-Pierre GIES

- Demande initiale
 Changement de sujet

Annexe 1
(Exemplaire scolarité)

DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE SUJET DE THESE
EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE DOCTEUR EN PHARMACIE
(à déposer au plus tard un mois avant la date de soutenance au Service de la scolarité)

Je soussigné(e) _____ directeur de thèse ayant qualité/grade :

- enseignant-chercheur ou chercheur de rang A de la faculté de pharmacie,
 autre (à préciser obligatoirement) : _____

Dans ce 2^{ème} cas une demande de dérogation doit être adressée au Doyen (voir annexe 3). La liste annuelle des dérogations déjà accordées par le Doyen est disponible auprès du Service scolarité (bureau A 110 ou sur demande à <https://assistance-etudiant.unistra.fr/>)

Le cas échéant, précisez si vous êtes titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) :

- oui
 non

demande en date du : _____ l'inscription en thèse de l'étudiant

Nom : _____ Prénom : _____

Nom d'usage (marital ou autre) : _____

Né(e) le : _____ à : _____

sur le sujet suivant (**en lettres capitales et lisibles**) _____

Mots clés : (3 au minimum)

Je certifie avoir vérifié que le sujet de thèse n'a pas été déposé précédemment.
L'étudiant

Le Directeur de Thèse

Le Doyen

Jean-Pierre GIES

PROPOSITION DE JURY DE THESE
EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE DOCTEUR EN PHARMACIE
(à déposer au plus tard deux semaines avant la date de soutenance au Service scolarité)

Je soussigné(e) _____, directeur de thèse de l'étudiant - Pharmacien oui non

Nom : _____ Prénom : _____

Nom d'usage (marital ou autre) : _____

propose en date du : _____ la composition de jury* suivante :

Nom/Prénom

M/Mme _____, qualité/grade _____, Président(e) - Pharmacien oui non

M/Mme _____, qualité/grade _____, membre - Pharmacien oui non

M/Mme _____, qualité/grade _____, membre - Pharmacien oui non

M/Mme _____, qualité/grade _____, membre - Pharmacien oui non

sur le sujet suivant (**en lettres capitales et lisibles**) _____

La soutenance de thèse aura lieu le : _____ Heure : _____

Salle et lieu de soutenance : _____

Je m'engage à rendre la salle de pot de thèse propre et rangée.

Joindre le certificat de scolarité de l'inscription administrative en thèse de l'étudiant

Le Directeur de Thèse

Le Président du Jury

Le Doyen

Jean-Pierre GIES

* Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie :

Le jury de thèse, comprend au moins trois membres, dont le directeur de thèse :

-un enseignant chercheur habilité à diriger des recherches en exercice à la faculté de pharmacie, président de ce jury ;

-deux autres membres, dont une personnalité qualifiée extérieure à la faculté. La participation d'un responsable d'une structure accueillant des étudiants en stage est souhaitée.

Deux membres du jury doivent être titulaires du diplôme d'Etat de pharmacien ou de docteur en pharmacie.

DEMANDE DE DEROGATION POUR ETRE DIRECTEUR DE THESE**(à déposer en même temps que l'annexe 1)**

La liste annuelle des dérogations déjà accordées par le Doyen est disponible auprès du service scolarité (bureau A110 ou sur demande à <https://assistance-etudiant.unistra.fr/>).

Mme/M : _____

Qualité/Grade : _____ Pharmacien oui non

Titulaire du diplôme : _____ (joindre si possible la copie du diplôme)

Obtenu à l'Université _____ en _____ (année d'obtention)

Affectation actuelle : _____

Domaine d'activités : _____

N° tél. : _____ Adresse mail : _____

Monsieur le Doyen,

J'ai l'honneur de vous demander une dérogation pour l'année universitaire 20____/20____ afin d'être désigné(e) en qualité de directeur de thèse de (Nom / Prénom de l'étudiant) :

En ma qualité de :

- enseignant-chercheur ou chercheur de rang B de la faculté
- professeur des universités – praticien hospitalier ou un titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine exerçant des fonctions hospitalières
- titulaire du diplôme de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie exerçant son activité professionnelle à l'officine, dans l'industrie, dans le secteur public ou privé de la biologie, ou encore dans le domaine de la pharmacie hospitalière.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie de croire, Monsieur le Doyen, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Date :

Signature :

Réservé administration : Avis favorable Avis défavorable**Le doyen, Jean-Pierre GIES**

PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

Dactylographié rédigé en français

Nombre de page : de 20 à 80 pages (maximum)

L'ordre de présentation est le suivant :

- La première page et la couverture seront rédigées selon le modèle ci-joint (Annexe 6) ;
- La liste des enseignants-chercheurs de la faculté de pharmacie (liste disponible sur le site internet de la faculté de pharmacie) ;
- Le serment de Galien (Annexe 7 – également disponible en couleur sur le site internet de la faculté de pharmacie) ;
- Une page de dédicaces et de remerciements (facultatif) ;
- Le texte du mémoire avec introduction, développement et conclusion ;
- La bibliographie conforme à la procédure MO.AB.XXX.004.05 ;
- Un résumé d'une page maximum, conforme à la présentation normalisée (annexe 5) ;
- Une table des matières.

FICHE SIGNALÉTIQUE

(à rédiger en une page)

Nom : _____ Prénom : _____

Nom d'usage (marital ou autre) : _____

Né(e) le _____ à _____

TITRE DE LA THÈSE :

Date et lieu de la soutenance : _____

N° d'ordre : _____

RÉSUMÉ :

(10 lignes)

MOTS-CLÉS :

(5 à 10)

_____|_____|_____|_____|_____
_____|_____|_____|_____|_____

Nom du Directeur de Thèse : _____

Université de Strasbourg
FACULTÉ DE PHARMACIE

N° d'ordre: _____

MÉMOIRE DE DIPLOME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE

—

TITRE

Présenté par

Soutenu le _____ devant le jury constitué de

_____, Président

_____, Directeur de thèse

_____, Autres membres du jury

Approuvé par le Doyen et
par le Président de l'Université de Strasbourg

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



Faculté
de Pharmacie

SERMENT DE GALIEN



JE JURE,

**en présence des Maîtres de la Faculté,
des Conseillers de l'Ordre des Pharmaciens
et de mes condisciples :**

**D'honorer ceux qui m'ont instruit
dans les préceptes de mon art et de
leur témoigner ma reconnaissance en
restant fidèle à leur enseignement ;**

**D'exercer, dans l'intérêt de la santé publique,
ma profession avec conscience et de respecter non
seulement la législation en vigueur, mais aussi les règles
de l'honneur, de la probité et du désintéressement ;**

**De ne dévoiler à personne les secrets
qui m'auront été confiés et dont j'aurai eu
connaissance dans la pratique de mon art.**

**Si j'observe scrupuleusement ce serment,
que je sois moi-même honoré
et estimé de mes confrères
et de mes patients.**